

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 27 septembre 2019 à 13 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Isabelle Nadon, Isabel Vaillancourt formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

19-09-604

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

19-09-605

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

19-09-606

**PARTAGE DES COUTS DE L'AMÉNAGEMENT DU POLE SPORTIF AVEC LA CSPN**

CONSIDÉRANT que la Ville et la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) ont investi beaucoup d'argent dans les dernières années pour l'amélioration du pôle sportif, lequel regroupe plusieurs terrains de sports différents;

CONSIDÉRANT que ledit pôle est situé sur les terrains de la Ville et de la CSPN;

CONSIDÉRANT que les parties désirent améliorer l'accès et les divers aménagements aux différents terrains et sont d'accord pour partager les couts du mandat professionnel à 50 % - 50 %;

CONSIDÉRANT que les parties s'entendent pour que la Ville soit le maître d'œuvre du projet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville l'entente de partage des coûts du mandat professionnel de l'aménagement du pôle sportif avec la CSPN.

D'autoriser la trésorière à facturer 50 % des frais du mandat professionnel d'aménagement du pôle sportif à la CSPN sur réception des factures.

ADOPTÉE.

19-09-607

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIÉ NUMÉRO 134-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-53 intitulé *Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de modifier les limites des zones CU-603, P-602, CU-823, COM-728 et H-729 ainsi que les grilles des usages et normes en regard des zones COM-728 et A-732 ainsi que de bonifier les normes applicables aux chenils*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 23 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement regroupe plusieurs amendements pour divers projets;

CONSIDÉRANT que l'avis public paru dans le journal « le Courant des Hautes-Laurentides » circulant dans la Ville en date du 11 septembre 2019 ne contient pas la description de la zone A-163;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement doit être modifié afin de retirer les éléments concernant la zone A-163 pour ne pas causer préjudice aux citoyens de cette zone qui souhaiteraient se faire entendre;

CONSIDÉRANT que le reste du règlement est conforme

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adopter le second projet de règlement modifié portant le numéro 134-53, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

19-09-608

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-54 RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE**

Madame la conseillère Isabelle Nadon donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 134-54 visant à ajouter la zone A-163 aux zones visées par l'article 359 permettant le remplacement d'un usage dérogatoire non agricole par un usage appartenant aux commerces extensifs, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-09-609

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-54 RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-54 intitulé *Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de permettre le remplacement d'un usage dérogatoire dans la zone A-163* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 134-54, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

De fixer au 28 octobre 2019, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h 30.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

19-09-610

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire